



SGEN-CFDT de l'Académie de Lyon
214 Avenue Félix Faure
69441 Lyon cedex 03
Tél : 04.78.54.17.66
Fax : 04.72.33.44.09
[site : www.sgencfdtlyon.fr](http://www.sgencfdtlyon.fr)

CAPA du Mercredi 22 Juin 2016

Notation Administrative 2015-2016 Mouvement Intra-Académique Rentrée 2016

Nous tenons tout d'abord à remercier les personnels de la DPAID pour leur travail et leur disponibilité qui ont permis à tous les collègues entrants de bénéficier, en toute équité, du maximum de points auxquels ils avaient droit.

Onze entrants seront accueillis à la rentrée prochaine, ce qui constitue la poursuite d'une tendance positive. Cependant un nombre toujours très élevé de collègues COP demeure sous statut de contractuel. Les formations de néo-COP doivent être poursuivies ainsi que celles permettant aux collègues de préparer et de réussir le concours.

Pour les contractuels, CDIés ou non, qui ne posséderaient pas le DESS ou le Master 2 nous demandons un accompagnement à la VAE, avec modules de formation complémentaires si nécessaire.

Attaché au maintien d'un réseau de CIO de proximité et de qualité avec des personnels qui puissent exercer dans de bonnes conditions au sein de structures à taille humaine, le SGEN-CFDT est attentif à la visibilité que peut apporter l'administration pour les situations de désengagement des Conseils départementaux. Elle prend acte de l'évolution à venir de la carte en Loire Sud du fait de la réduction de la participation financière du Conseil Départemental 42 et demeure attentive à la situation des personnels COP et administratifs.

Au plan national,

Le SGEN-CFDT approuve la signature de l'accord interministériel sur les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations qui va dans le sens d'une amélioration des rémunérations de tous les fonctionnaires et notamment de ceux exerçant dans l'Education Nationale.

Concernant la création du corps unique des Psychologues de l'Education Nationale (PEN) :

Le Sgen-CFDT défend le droit au conseil pour tous les publics (inscrit dans la loi de novembre 2014). La profession ne doit pas se laisser enfermer dans le seul rôle d'expertise auprès du public scolaire et/ou en difficulté. Le conseil en orientation pour le public en général est une demande sociale parfaitement légitime. Et l'entretien conseil en établissement scolaire ou au CIO doit être clairement affirmé comme composante d'une aide à la construction du jeune et de son projet.

Il faut pour cela au service public davantage de moyens humains pour mieux assurer cette fonction (reprise par de nombreuses structures privées exerçant sans contrôle désormais sur le marché).

Pour le Sgen-CFDT, le ministère doit soutenir les missions des CIO, services publics reconnus des usagers et **garantir à ses personnels COP et DCIO une amélioration de leur régime statutaire et indemnitaire**. Sur ce point, des inégalités se sont encore creusées entre les indemnités des Professeurs des Ecoles et les psychologues scolaires d'une part et les Conseillers d'Orientation d'autre part. La nouvelle ISAE de 1200 euros porte le total indemnitaire à un peu plus de 2000 euros par an pour les uns, tandis que les COP en restent à 600 euros. Soit un écart mensuel d'environ 120 euros tout à fait surprenant et pour le moins inacceptable, dans la perspective de création du nouveau corps.

On peut s'interroger dès lors sur ce qui pourra constituer **l'attractivité même de la spécialité EDCO**. Sachant qu'avec le même master, il sera possible d'exercer son métier dans le 1^{er} degré avec 24h affichées sur 36 semaines tandis que le psychologue du 2^d degré en sera à 27 h sur 39 semaines et ce, en percevant une indemnité inférieure à celle de son collègue du 1^{er} degré.

Un corps unique peut-il être créé en laissant ainsi de telles inégalités de traitement entre les agents ? **Le Sgen-CFDT revendique donc auprès du ministère l'alignement sur le 1^{er} degré** et demande instamment une égalité indemnitaire et statutaire entre les deux spécialités de ce nouveau corps.

Les représentants du personnel Sgen-CFDT Orientation,
Henri VERNERET et Alberte CHARVIN
DCIO